

Délibération n° 054

Objet : Approbation du Compte de gestion pour l'exercice 2004

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu les comptes présentés par M. Pierre-Jean BOUELLAT, Trésorier du Syndicat Mixte, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2004 au 31 janvier 2005,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2004,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2004, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes,

Constate que les opérations effectuées pendant la gestion 2004 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes
Mandats émis	496 892,93 €	<i>Titres émis</i> 542 736,42 €
		<i>Résultat de l'exercice</i> + 45 843,50 €
		<i>Résultat reporté</i> + 29 740,70 €
		<i>Résultat cumulé</i> + 75 584,20 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes
Mandats émis	9 011,38 €	<i>Titres émis</i> 17 201,60 €
		<i>Résultat de l'exercice</i> + 8 190,22 €
		<i>Résultat reporté</i> 22 997,51 €
		<i>Résultat cumulé</i> + 31 187,73 €

*Adopté par le Comité syndical
en date du 21 mars 2005*